

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

### PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial

### COMMUNES DE NANTES ET BOUGUENAIS

Par arrêté préfectoral en date du 24 janvier 2018, une consultation du public est prévue en mairies de Nantes et Bouguenais, pendant une période de quatre semaines du 15 février 2018 au 15 mars 2018 inclus, portant sur la demande d'enregistrement présentée par la société LEGENDRE DEVELOPPEMENT en vue d'implanter une plate-forme logistique sur le territoire des communes de Nantes et Bouguenais, Zone de Cheviré - rue de l'Île Pointière.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du 31 janvier 2018, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr), accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet dans les mairies de Nantes et Bouguenais, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée en mairie de Nantes, en mairie de Bouguenais et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique ([pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr)) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.